Est-ce que les directives Open Access heurtent ma liberté académique ?

L'Encyclopaedia Britannica définit la **liberté académique** comme « *la liberté des enseignants et des étudiants d'enseigner, d'étudier et de poursuivre leurs connaissances et leurs recherches sans ingérence déraisonnable ou restriction de la part de la loi, des réglementations institutionnelles ou de la pression publique. Ses éléments principaux incluent la liberté d'étudier tout sujet qui évoque leur intérêt intellectuel, de présenter leurs découvertes à leurs étudiants, collègues et autres, de publier leurs données et conclusions sans contrôle ni censure, et d'enseigner de la manière qu'ils jugent appropriée d'un point de vue professionnel* ».

De ce point de vue, les mandats Open Access qui permettent une combinaison de scénarios Open Access ne devraient pas limiter la liberté académique des chercheurs.

En effet, en autorisant les deux routes, les chercheurs peuvent choisir le canal de diffusion le plus approprié pour leurs travaux, et ensuite suivre la voie nécessaire pour les publier en libre accès. Le Gold OA permet la publication ouverte immédiate dans des revues OA et des livres, tandis que le Green OA permet la publication parallèle différée de l'article dans un journal d'abonnement et le manuscrit de l'auteur (ou post-print) dans un dépôt institutionnel.

Révision #2
Créé 2024-03-05 00:20:26 UTC par Hamza Karmouche
Mis à jour 2026-05-29 15:32:18 UTC par Rocio Micaela Crespo Quesada